

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

13 JUIL. 03 - 008681

Paris, le N° /DEF/CPB/APE

Though I have been put on compulsory psychiatric sick leave and dismissed before her arrival at the minister, Mrs Alliot Marie gives meticulous erroneous details.

Monsieur le Ministre,

[You have raised my attention ...]

Claude

Mr. Goasguen wrote on June and September 2002, one whole year earlier.

Vous aviez appelé mon attention sur la situation administrative de Madame Florence Jarrier.

Au vu de l'examen de ce dossier, particulièrement connu de mes services, il apparaît que l'intéressée a été nommée attachée de service administratif le 1er octobre 1982, puis détachée dans le corps des attachés d'administration centrale à compter du 1^{er} décembre 1990.

[... case particularly well known from my service...]

Very negative remark

[...Mrs Jarrier was absent from work from November 10th 1997 to March 1st 1998 without justification....]

Le Ministre

False: I was on medical leave. I was not away from work without a reason.
The first administrative judgment copied this argument or lines to pretend I was mentally ill.
The minister did not want the tribunal to request a witness expert in psychiatry. So, they tried to confine me with the police help in 2004.

A l'issue de son affectation au bureau des marchés du service de la surveillance industrielle de l'armement, de 1991 à 1994, votre interlocutrice a obtenu sa mutation à la direction des services financiers du secrétariat général pour l'administration, à compter du 1er juillet 1994. Madame Jarrier fut absente de son poste de travail, sans justificatif, du 10 novembre 1997 au 1er mars 1998. Sa situation a été régularisée a posteriori par des congés de maladie, puis par un congé de longue maladie du 4 août 1998 au 3 août 1999, et enfin par un congé de longue durée du 4 août 1999 au 3 octobre 2000. Compte tenu de l'avis émis par le comité médical dans sa séance du 1^{er} août 2000, l'intéressée a été réintégrée dans ses fonctions, à temps plein, le 4 octobre 2000.

Medical certificate 4th August 1998 to 3rd August 1999 Medical certificate 4th August 1999 to 3rd October 2000

In fact, there are 4 medical leave certificates established by the Ministry. The first and the last medical certificate concern respectively 4 and 8 months backwards periods.

The doctor, who carries out the annual examinations, did not see me but requested a compulsory medical leave on psychiatric grounds. He established a certificate though he has not seen me for 2 years.

The first psychiatrist from the ministry of defense wrote that I was not aggressive, was eager to work and am clever.

The second one wrote that I was fit for work nevertheless the medical center of the ministry issued a medical certificate for an 11 month leave.

Monsieur Claude GOASGUEN Ancien Ministre Député de Paris Conseiller de Paris Assemblée nationale 126, rue de l'Université 75355 Paris 07 SP Mrs Alliot-Marie attests with details facts she did not see. No one before Mrs Alliot-Marie and his cabinet has contested my letter relating a rough and over two years old attitude from the personnel staff at a meeting. They wanted to call for soldiers to kick me out.

[... she denied to discuss...] False.

2 -

[... having refused to come back and not requesting any other positions...]

False
I didn't not refuse to come back..
I applied to several available positions.

[... after several attempts and her refusal to join the posts which have been offered...]

I did not refuse several jobs.
They only offered one and it was a discriminative one regarding my status. Moreover it was far away from the main office. The long journeys were not possible with my backbone problems. I only refuse that one post on medical ground requesting and applying for other jobs.

Trade unions did not agree on the dismissal.

The Court copied these lines to justify the dismissal.

Reçue en entretien à la direction de la fonction militaire et du personnel civil le 13 octobre 2000 afin d'examiner les modalités de sa réintégration à l'issue de son congé de longue durée, votre interlocutrice a refusé de s'exprimer et a indiqué que le chef du bureau de l'administration du personnel de catégorie A et des contractuels ne paraissait pas habilité à traiter son dossier.

Refusant de rejoindre la direction des affaires financières et ne formulant aucune demande de mutation, elle a été affectée le 1er mai 2001, à l'établissement central du soutien de la délégation générale pour l'armement, en qualité d'acheteur-négociateur. Elle n'a, à nouveau, pas souhaité rejoindre son service.

Aussi, après plusieurs mises en demeure à la suite des refus successifs de l'intéressée d'occuper les emplois qui lui ont été proposés par l'administration, une procédure de licenciement a été engagée à son encontre, conformément à l'article 45 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 qui dispose que « le fonctionnaire qui, à l'expiration de son congé de longue maladie ou de son congé de longue durée, refuse sans motif valable lié à son état de santé le ou les postes qui lui sont proposés, peut être licencié après avis de la commission administrative paritaire ». L'instance précitée fut consultée le 5 décembre 2001 et le licenciement prononcé par arrêté du 5 février 2002 avec effet au 1 er mars 2002.

Enfin il convient de souligner que l'intéressée a introduit le 5 avril 2002 devant le tribunal administratif de Paris une requête, non jugée à ce jour, en vue d'obtenir l'annulation de la décision l'ayant licerciée. La requête en référé-suspension de cette même décision, qu'elle avait également introduite, a été rejetée par ordonnance du 14 mai 2002 du juge des référés de ce tribunal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma

Considération distinguée.

Breir aux co le ment

...note...there is a case at Court... not yet judged....

Mrs Alliot-Marie involves herself deeply in this letter though the case is at Court.

[... she has been affected to ...]

The job offered was discriminative.

...dismissal with personnel representatives' agreement

False: all the personnel representatives refused getting involved in my dismissal.

Michèle ALLIOT-MARIE